



**Reneaud Cantin, C.A.**

Représentant en épargne collective\*

**Pascale Cantin, Pl. Fin.**

Représentante en épargne collective\*

Planificateur financier

Conseillère en sécurité financière

**LAFOND**  
SERVICES FINANCIERS

## CHRONIQUE FINANCIÈRE

### REER = ÉCONOMIE D'IMPÔT ET PRÊT SANS INTÉRÊT DU GOUVERNEMENT

Les personnes à la retraite trouvent ennuyeux de payer l'impôt sur les retraits de leur REER.

Ces personnes ont oublié l'objectif du REER. Les gouvernements nous encouragent à nous constituer un capital retraite en nous permettant de déduire de nos impôts les contributions à notre REER. Dans les années où nous contribuons à notre REER, nous économisons de l'impôt à un taux élevé. Lors de notre retraite, nous repayons cet impôt à un taux moindre car notre revenu de retraite est moins élevé que dans nos années actives.

Exemple : Bruno est un célibataire de 35 ans ayant un salaire annuel de 60 000 \$. Il n'a pas accès à un fond de pension de son employeur. Si Bruno investit 6 000 \$/année dans son REER, soit

10 % de son revenu brut, il réalise une économie d'impôt de 2 400 \$, soit un taux marginal d'environ 40 %. À la retraite à 65 ans il retire annuellement une partie de son REER et comme ses revenus sont moins élevés, il paiera des impôts d'environ 2 000 \$, soit un taux marginal d'environ 33 %.

Il réalise donc deux bénéfices :

- 400\$ d'économie sur le taux d'impôt
- Il obtient un prêt sans intérêt des gouvernements de 2 400 \$ par année et ce pour 30 ans.

Vos gouvernements vous offrent ces bénéfices par le mécanisme du REER.

\* Les placements en fonds communs sont offerts via Investia Services Financiers inc. (Investia). Aucune activité commerciale ne peut être exercée à titre de représentant d'Investia à moins qu'elle ne soit relative à la vente de fonds communs de placement. Les activités exclues comprennent notamment la vente, y compris tout conseil afférent, de tout produit d'assurance, service de planification financière. Par conséquent, Investia ne peut répondre ni être tenue responsable d'aucune activité commerciale pratiquée par votre représentant, qui est sans rapport avec le commerce de fonds communs de placement. Aussi est-ce à votre représentant que revient l'entière responsabilité de ce type d'activité.

Pour obtenir plus de renseignements concernant la planification financière,  
vous pouvez nous joindre au **418.839-6333** ou visitez notre site Web au **[www.cantinservicesfinanciers.com](http://www.cantinservicesfinanciers.com)**